

Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le **17/10/2019**

ID : 031-213105802-20191016-2019_42-DE



Folio .25

2019.25

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

En Exercice: 14

Présents: 11

Votants: 13

L'an Deux Mil Dix Neuf

Le seize octobre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude GARAUD, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal le 09/10/2019

Objet : Subvention exceptionnelle pour l'association « Mille Pattes »

PRESENTS : Mesdames PAJAUD. ALAMINOS. CARLES. GROS. LAKEHAL. LE ROY.

Messieurs GARAUD. DUFOUR. PELFORT. GALEA. ROUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES : Mme BONZOM. M. PAPAY. M. GARCIA.

PROCURATIONS : Mme. BONZOM a donné procuration à M. GARAUD

M. PAPAY a donné procuration à M. DUFOUR.

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans sa séance du 17 juillet 2019 avaient été votées différentes subventions exceptionnelles pour certaines associations qui fêtaient la longévité de leur existence.

A cette occasion l'association « Mille Pattes » qui fête ses 10 ans d'existence avait été nommée à tort « association patchwork ». Il convient de rétablir la bonne dénomination, afin que le RIB permettant à la trésorerie d'effectuer le virement soit en accord avec le nom figurant sur la délibération.

Monsieur le Maire précise que la dépense a été inscrite sur les crédits ouverts à l'article 6188 du Budget Primitif de 2019.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle à Association Mille Pattes, d'un montant de 200,00 €, budgétisée à l'article 6188 du budget primitif.

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa transmission en

Sous Préfecture le 17/10/2019

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

En Mairie le 16/10/2019

Le Maire, J.C.GARAUD.

